



**5^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-ÉMILE**

Le mardi 25 mai 2021, à 19h30

En visioconférence

**Conseil de quartier de Saint-Émile
PROCÈS-VERBAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Manon Therrien
Mme Annie Lafrance
Mme Geneviève Lemieux
M. Pierre Rivard
M. David Lavoie
M. David Routhier
Mme Joanne Gagné
Mme Janie Papineau

Présidente
Vice-présidente
Secrétaire
Trésorier
Administrateur
Administrateur
Administratrice
Administratrice

IL Y AVAIT QUORUM : OUI

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS;

Nathalie Cournoyer

Guillaume Neveu

M. Jean-Sébastien Mathon

Mme Henriette Lafond

M. Steeve Verret

Conseillère en urbanisme,
Division de la gestion territoriale
Conseiller en développement
économique, Service de la Planification
Conseiller en consultations publiques
Secrétaire de soutien
Conseiller municipal du district de
Lac Saint- Charles Saint-Émile

Outre les personnes mentionnées, 1 citoyen assistait à la visioconférence.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Manon Therrien ouvre l'assemblée à 19h30

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. David Routhier et appuyé par Mme Annie Lafrance d'adopter l'ordre du jour. La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. PRÉSENTATION PAR LA VILLE SUR LE PROCESSUS D'OUVERTURE DE RUES.

Mme Nathalie Cournoyer nous présente la politique de la Ville de Québec sur l'ouverture de rues afin que les conseils de quartier comprennent bien le processus. Les ouvertures de rues se font conformément aux orientations données dans le schéma d'aménagement et de développement (SAD). L'ouverture de rue passe par un processus rigoureux. Il se fait par un promoteur privé sur un terrain privé après des ententes avec la Ville de Québec car un promoteur ne peut pas décider d'ouvrir une rue sans approbation. Il faut l'approbation de différents services de la Ville et une résolution du conseil de ville. Le promoteur signe ensuite un protocole d'entente. L'ouverture de rues se fait pour répondre à un besoin et, aujourd'hui, souvent sur des terrains difficiles à aménager (pente, talus, déboisement). Ce processus est complexe et coûteux, il peut prendre 2 ans et plus.

M. Guillaume Neveu est responsable des projets d'ouverture de rues dans la Haute-Saint-Charles. Il est venu faire part aux membres du conseil de quartier des difficultés rencontrées lors des ouvertures de rues surtout sur les terrains en pente. Il explique qu'un promoteur veut optimiser la présence de l'entrepreneur et de la machinerie pour la préparation de ses terrains. Lorsqu'il y a des niveaux différents, le promoteur doit construire des murs de soutènement qui sont parfois très compliqués. Le défi est aussi de conserver le couvert forestier, les emprises de rues. Le promoteur peut intervenir selon les ententes avec la ville mais sur les terrains à construire il peut aller chercher un certificat de remblai/déblai qui permet de déboiser les terrains. L'espace disponible pour conserver des arbres est de plus en plus restreint, à cause des normes de construction autour et à l'arrière de la maison. Les nouveaux terrains seront plus difficiles à aménager car ils sont en montagne. Le plan d'implantation et d'intégration architectural vient assurer une meilleure gestion des terrains en pente avec de nouveaux outils soit :

- une révision du processus d'ouverture de rues;
- une communication entre le promoteur et les citoyens;
- l'encadrement des heures de travaux et meilleure gestion des nuisances;
- un système de reddition de compte pour les promoteurs;
- la planification des projets basés sur des orientations et pratiques de développement durable (boisés, stationnements, parcs...).

QUESTIONS

Mme Geneviève Lemieux soulève une observation. Elle souligne que les espaces boisés en arrière des maisons sont amputés par les fils et poteaux d'Hydro-Québec (rue Renoir).

Cette ligne est en bordure de la piste cyclable. Elle demande que les fils soient placés au même endroit dans une rue.

Mme Nathalie Cournoyer répond que l'on pourrait procéder à l'enfouissement de fils mais que cela coûte très cher. Le règlement est prévu pour l'implantation en arrière des lots, c'est très difficile à gérer.

M. Pierre Rivard suggère de prendre de la machinerie plus petite pour faire les travaux de terrassement afin de pouvoir préserver les arbres.

4. DEMANDE D'OPINION : Quartier de Val-Bélair et de Saint-Émile : implantation et intégration architecturale de bâtiments (R.C.A.6V.Q.298)

La demande d'opinion est une recommandation, ce n'est pas une décision finale. Le règlement sur l'urbanisme, modifiera certaines catégories de travaux et l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale dans 2 zones de Saint-Émile.

L'avis de motion et l'adoption du projet par le conseil d'arrondissement a eu lieu le 20 avril 2021. Il y a eu une consultation publique écrite du 4 au 18 mai 2021 et ce soir, le 25 mai 2021, c'est la demande d'opinion du conseil de quartier. L'adoption se fera le 16 juin et l'entrée en vigueur en juillet 2021.

À Saint-Émile, 2 zones sont touchées, soit :

- la zone 62143Ha, au sud de la rue la rue Vézina entre les rues de l'Apogée et Cassiopée;
- la zone 62145Ha, au sud de la rue Vézina, entre les rues Van Gogh Grande-Ours, de Capella et de Saturne.

Les modifications proposées ont pour but d'adapter la construction de nouveaux bâtiments aux terrains déjà existants, afin de limiter les changements potentiels à ces terrains. Elles permettent aussi plus d'unité et d'harmonie, une approche d'évaluation plus souple des projets et un échange plus ouvert entre la municipalité et les promoteurs.

Ces modifications visent :

- les bâtiments principaux;
- les aires de stationnement extérieur;
- les travaux de modification de la pente ou du niveau du terrain;
- les travaux de remblai ou de déblai.

Chaque projet sera analysé cas par cas, car le règlement est flexible. Il préconise une implantation plus harmonieuse du site, de la végétation et de la topographie. Le P.I.I.A. vise à cibler des projets de façon qualitative et non quantitative.

Pour qu'une municipalité exige un PIIA, il faut 2 conditions :

- la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui est un regroupement de citoyens;
- l'adoption d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le PIIA permet un meilleur contrôle des développements, il vise 3 catégories de travaux soit :

- la construction d'un bâtiment principal;
- l'aménagement d'une nouvelle aire de stationnement extérieure;
- les travaux de remblai/ déblai de plus de 30 centimètres pour terrains en forte pente.

Les objectifs pour les bâtiments :

Il faudra un bâtiment :

- mieux adapté à la topographie du terrain;
- qui permet des espaces extérieurs viables;
- qui n'occasionne pas de travaux de remblai ou de déblai importants;
- qui permet de minimiser les modifications à la pente ou au niveau du terrain;
- qui permet de maximiser la percolation et l'infiltration des eaux pluviales et de ruissellement;
- qui permet d'éviter les espaces résiduels inaccessibles.

Les objectifs pour les aires de stationnement :

- privilégier le stationnement en plateaux ou suivant une pente naturelle;
- privilégier l'aménagement d'un talus plutôt que d'un mur;
- stabiliser le talus par de la végétation;
- au besoin, adapter la conception d'un mur de soutènement à la topographie du terrain.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Geneviève Lemieux

Q.- Est-ce que le PIIA s'applique seulement aux 2 zones de Saint-Émile ?

R.- Oui, pour l'instant mais, plus tard, il s'appliquera aux autres développements.

Q.- Est-ce qu'il s'appliquera aux rues Saturne et Van-Gogh

R.- Il ne s'appliquera pas pour la rue Saturne mais à l'intersection des rues Vézina et Van-Gogh on verra à ce que le rehaussement soit harmonieux avec les terrains qui existent déjà. C'est prévu avec le promoteur.

Q.- Comment peut-on faire une harmonisation architecturale et végétale surtout avec le terrain de Robco qui est encore boisé et la rue de l'Apogée? On aurait intérêt à préserver ce secteur vert car les gens vont aller marcher dans les sentiers .

R.- Ce PIIA ne vise pas la conservation des arbres, mais si on modifie moins de terrains, on aura la chance de conserver plus d'arbres. C'est très difficile, on pourra peut-être préconiser des ilots d'arbres mais ce n'est pas l'objectif. À Beauport il y a un développement qui demande une bande de 20 mètres boisée mais les terrains sont plus grands. M. Neveu explique que l'on peut exiger un objectif pour la conservation d'ilots d'arbres mais c'est très difficile auprès des promoteurs. Mme Geneviève Lemieux propose de faire une résolution plus tard.

M. Pierre Rivard

Q.- Le PIIA s'applique seulement pour les 2 secteurs mais est-ce qu'il s'appliquera plus tard partout dans la ville?

R.- Non, il s'appliquera seulement pour des ouvertures de rues. Pour des nouvelles maisons il faudra revenir en demande d'opinion à chaque fois.

Mme Annie Lafrance

Q.- Est-ce qu'on pourrait ajouter les nouvelles constructions sur la rue Vézina, car il y a des différences de niveaux dans les nouveaux terrains?

R.- Non, on ne peut pas rajouter de nouvelles zones, les rues existantes n'étaient pas Visées. Mais on peut surveiller les constructions s'il y a des problèmes. M. Steeve Verret précise que les écoulements d'eau sont une question de droit civil et que l'on est tenu de garder notre eau chez soi.

Mme Geneviève Lemieux propose une résolution.

Résolution 21 - CA - 24

Considérant :

- que la démarche du PIIA permet à la municipalité d'assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale tout en tenant compte des particularités de chaque implantation;
- que c'est une approche particulièrement appropriée lorsqu'il s'agit de régir les aménagements et les constructions dans les zones sensibles du territoire ou lorsqu'il s'agit de secteurs encore caractérisés par leur environnement naturel;
- que le PIIA convient bien aux projets d'une certaine envergure pour lesquels on souhaite s'assurer d'une certaine unité et harmonie (ex : développement d'un nouveau quartier) ou à ceux qui se trouvent dans des zones d'intérêt particulier (ex : un secteur boisé) et qu'en milieu naturel, la municipalité peut chercher une implantation de bâtiments de villégiature plus respectueuse du site, de la végétation et de la topographie,

le conseil de quartier aimerait que la Ville prenne en compte, dans le PIIA, de la composante forestière du milieu pour les secteurs en développement forestier boisé et qu'un effort soit fait afin de conserver un maximum d'arbres dans ces secteurs.

Mme Geneviève Lemieux propose et M. Pierre Rivard appuie
La proposition est adoptée à l'unanimité.

5 - PÉRIODE D'INFORMATION DU CONSEILLER MUNICIPAL

Q.- Qu'est-ce qui ne fonctionne pas pour la lumière à l'intersection des rues de La Faune et Lapierre? Il y a parfois des files d'autos jusqu'au Métro.

R.- Il faudrait faire venir le service de la signalisation STMI qui s'occupe des feux de circulation. Mme Annie Lafrance mentionne qu'elle a invité 2 dames qui se sont plaintes sur Facebook des feux de circulation. Il y a eu plusieurs plaintes au 311. Il devrait y avoir une action faite à ce sujet. M. Jean-Sébastien Mathon mentionne qu'il y aura un suivi le 15 juin par rapport à la demande d'étude des feux et qu'on pourrait demander une présentation. Mme Annie Lafrance mentionne qu'elle a eu une quarantaine de plaintes sur Facebook et qu'elle a invité ces personnes à venir au conseil de quartier pour présenter leur opinion à ce sujet. M. Steeve Verret propose d'inviter le STMI, il n'y a pas d'autre solution que de synchroniser les feux car on ne peut pas élargir la rue de la Faune. M. David Routhier propose de demander un feu clignotant.

Q.- Sur la rue Vézina, pourquoi les nouvelles constructions ont-elles le droit de se construire à 80 pieds de la rue alors que les anciennes sont à 150 pieds.

R.- M. Steeve Verret précise que les marges avant ont été reculées pour s'harmoniser avec les autres constructions. Les règlements sur les marges ont été modifiés avec les années. Comme nouveau projet pour l'été, M. Steeve Verret mentionne qu'il travaille sur la réalisation de la piste cyclable sur la rue de la Colline.

6 - Questions et commentaires du public.

M. Raynald Barbeau, responsable des infrastructures du club de motoneiges Le petit Sentier de Saint-Émile, signale une situation dangereuse concernant le pont à Patates. En hiver, le club construit un pont temporaire sur le cours d'eau et les motoneiges et VTT se rencontrent en le traversant. Il demande que le conseil de quartier demande à la ville de Québec de faire en sorte d'aider le club à réunir autour d'une même table les instances requises pour réaliser la construction d'un pont permanent pouvant être utilisé par les motoneiges, VTT, piétons et vélos. Le club en a fait la demande mais le dossier n'a pas encore bougé. M. Barbeau demande l'appui des 2 conseils de quartier de Saint-Émile et de Lac-Saint-Charles, car il y a 700 membres de Saint-Émile dans le club. Le sentier en question est un sentier balisé, fédéré, provincial qui a 35 000 Kilomètres.

Résolution 21 - CA – 25

Le conseil de quartier de Saint-Émile appuie la demande de M. Raynald Barbeau pour que la Ville aide le club de motoneige Le petit Sentier à réunir tous les intervenants aptes à mettre en place la construction d'un pont permanent sur la rivière Saint-Charles près du pont à Patates. Ce pont permettra la sécurité de tous les voyageurs qui empruntent ce pont.

Mme Manon Therrien propose. Mme Geneviève Lemieux appuie
La proposition est adoptée à l'unanimité.

7 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES DU 23 MARS ET DU 27 AVRIL 2021

M. Pierre Rivard propose l'adoption du procès-verbal du 23 mars 2021. Mme Annie Lafrance appuie.

M. David Routhier propose l'adoption du procès-verbal du 27 avril 2021. Mme Geneviève Lemieux appuie

Les 2 propositions sont adoptées à l'unanimité.

8 - DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

a) Comité de sécurité routière

M. David Routhier propose d'attendre en septembre pour relancer le dossier de la sécurité routière.

Q.- Est-ce que les écoles ont réagi suite à la réception du chèque de 3 000.00\$?

R.- Mme Manon Therrien répond qu'elle n'a pas reçu de commentaires des écoles.

Q.- M. Pierre Rivard se demande si le conseil va récupérer l'argent des 3 écoles dans un même compte ou le laisser gérer par les écoles.

R.- M. David Routhier va se renseigner auprès des écoles et informera le conseil à la prochaine réunion en juin. Mme Manon Therrien propose qu'on envoie un message aux 4 directions des écoles pour qu'ils confirment qu'ils ont bien reçu l'argent et qu'ils sont prêts, en août, à continuer le projet. M. David Routhier propose de nommer les présidents des conseils d'établissement comme représentants des écoles au comité de la sécurité routière. Mme Geneviève Lemieux propose d'inviter les responsables de la signalisation routière pour savoir ce qu'ils prévoient faire pour la sécurité, avant l'ouverture des classes en septembre. Mme Annie Lafrance répond qu'ils ne viendront pas car leur projet débute juste en septembre.

Mme Annie Lafrance mentionne que Mme Manon Therrien apparaîtra dans le journal le Soleil comme représentante des présidentes de conseils de quartier qui ont amorcé un projet de sécurité routière. Elle propose de partager le reportage sur la page Facebook du conseil de quartier tout en demandant une banque de noms de parents intéressés à aider dans ce projet. M. Pierre Rivard propose de reprendre la liste de noms des gens qui ont participé à la première réunion sur la sécurité routière pour les inviter à s'impliquer dans le projet.

b) Mise à jour sur les limites de vitesse

Mme Annie Lafrance mentionne qu'il y a déjà des changements de panneaux de limite de vitesse à Limoilou.

Q.- Est-ce qu'ils vont mettre des panneaux de limite de vitesse partout?

R.- Oui, il y a 7 000 panneaux à changer. Le panneau indiquera la limite pour le secteur et le secteur 30 ne peut pas être plus long que d'un kilomètre (ex. : secteur 30 kilomètres : il entre en vigueur aussitôt que le panneau est installé).

c) Participation de la présidente à Bordeaux

Mme Manon Therrien a été invitée, en juin, à participer avec les gens de Bordeaux pour un échange de la participation citoyenne au conseil de quartier.

d) Suppression des enregistrements

M. Jean-Sébastien Mathon aura une réunion demain matin, le 26 mai 2021. Il nous informera à ce sujet.

e) Demande du conseil de quartier : Étude de la circulation et feux à l'intersection de l'avenue Lapierre et de la Faune. Mme Manon Therrien demande une résolution pour que le service STMI vienne nous expliquer pourquoi ces feux ne fonctionnent pas correctement et cause des problèmes de circulation.

Résolution 21 - CA - 26

Le conseil de quartier de Saint-Émile demande au STMI de venir faire une présentation sur l'état actuel des feux de circulation à l'intersection de l'avenue Lapierre et de la rue de la Faune. Il demande aussi des solutions envisagées afin de régler le problème de congestion causé par ceux-ci.

Mme Manon Therrien propose. Mme Geneviève Lemieux appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- f) Dates des prochaines assemblées (automne et hiver)
 Les assemblées du conseil de quartier se tiendront le 4^e mardi du mois.
 La prochaine réunion sera le mardi 22 juin. Mme Manon Therrien demande si on pourra faire des assemblées hybrides soit en présentiel et par vidéo conférence. M. Jean Sébastien Mathon répondra plus tard.

9 - CORRESPONDANCE, TRÉSORERIE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

- a) Correspondance
 M. Jean-Sébastien Mathon a reçu une lettre de M. Stéphane Morency qui se plaint de l'état du terrain de tennis au parc Réal Cloutier. Il s'informera auprès des responsables et il nous reviendra un peu plus tard.
- b) Approbation des dépenses
 M. Pierre Rivard nous informe qu'il y a 4 453.53\$ car on a reçu le 3 000.00\$ pour la sécurité routière.

Résolution 21 - CA - 27

M. Pierre Rivard demande une résolution pour un chèque 048 de 160.00\$ à Mme Henriette Lafond pour les procès-verbaux du 23 mars 2021 et 27 avril 2021.
 M. Pierre Rivard propose et Mme Geneviève Lemieux appuie.
 La proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution 21 - CA - 28

M. Pierre Rivard demande une résolution pour un chèque 049 de 36.00\$ pour payer le Registraire des entreprises.
 M. David Routhier propose. Mme Annie Lafrance appuie.
 La proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution 21 - CA - 29

M. Jean Sébastien Mathon demande une résolution pour faire le changement des noms auprès du Registre des entreprises.

Le conseil de quartier autorise M. Jean-Sébastien Mathon, conseiller en consultations publiques, à faire la mise à jour annuelle au Registre des entreprises du Québec pour l'année 2021.

Mme Geneviève Lemieux propose. Mme Joanne Gagné appuie.
 Les 2 propositions sont adoptées à l'unanimité.

10 - Divers

M. Jean -Sébastien Mathon a reçu un document présentant la révision des règlements et pratiques des conseils de quartier. Pour le parc de planches à roulettes il précise qu'il faudra un projet précis, concret pour une demande de financement. Lundi le 7 juin 2021 à 19h, il y aura une formation pour les nouveaux membres et le jeudi 10 juin à 19h, il y aura une présentation pour la nouvelle politique de participation publique.

11 - Levée de l'assemblée

Mme Manon Therrien propose la levée de l'assemblée à 22 h 34. Mme Geneviève Lemieux appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.